

40 % DE LA POPULATION QUÉBÉCOISE RISQUE D'ÊTRE *MALRETRAITÉ*

Montréal, 26 janvier 2005 – 40 %. C'est le nombre de québécois qui ne contribuent ni à un REER ni à un régime complémentaire de retraite¹. C'est sans compter ceux qui n'ont que de maigres économies pour pallier leurs vieux jours. Tous ces gens, s'ils ne modifient pas leurs plans, risquent de faire partie des *malretraités*.

La *malretraite*, est le thème développé par la Banque Laurentienne dans le cadre de sa campagne publicitaire REER. Dans cette campagne un *malretraité* est une personne dont les épargnes en vue de la retraite sont, soit inexistantes, soit trop faibles, et qui se dirige vers une retraite dont les revenus ne permettront pas de maintenir le niveau de vie actuel et encore moins de réaliser les projets auxquels elle rêvait pour sa retraite. On ne le dira jamais assez, il faut commencer à épargner tôt en vue de la retraite, si possible dès que l'on commence à travailler. Plus on commence tôt à contribuer, plus les fonds s'accumulent et fructifient grâce aux intérêts composés.

	Madame Sanssouci	Monsieur Tardif
Début de la cotisation	À l'âge de 25 ans	À l'âge de 35 ans
Nombre d'années de cotisation	15 ans	30 ans
Contribution annuelle	3 000 \$*	3 000 \$*
Contribution totale	45 000 \$	90 000 \$
Rendement	6 % (3)	6 % (3)
Montant accumulé à 65 ans	317 674 \$ (3)	251 405 \$ (3)
Différence	66 269 \$ (1) + 45 000 \$ (2) = 111 269 \$	

* Cotisations en début de période

(1) Provient de la différence entre les montants accumulés à 65 ans (317 674 \$ - 251 405 \$ = 66 269 \$)

(2) Provient de la différence entre les cotisations totales (90 000 \$ - 45 000 \$ = 45 000 \$)

(3) Exemple hypothétique calculé d'après un taux de rendement annuel composé de 6 %.

Heureusement, il n'est jamais trop tard pour se rattraper et avec une bonne dose de discipline, tout n'est pas perdu. Les efforts requis seront cependant plus grands que si on avait pris de bonnes habitudes plus tôt.

C'est bien connu, trois règles de base incontournables et essentielles prévalent : planifier sa retraite, établir sa stratégie d'épargne et diversifier son portefeuille. Il est important de se fixer des objectifs, de les revoir régulièrement, d'évaluer annuellement, idéalement avec un conseiller, comment évolue notre portefeuille, et surtout, être discipliné et épargner systématiquement et suffisamment.

Au-delà de ces théories, trop peu de gens se posent les vraies questions. Voici, selon la Banque Laurentienne, trois questions importantes.

1) À quel âge voudrez-vous prendre votre retraite? à 60 ans? à 65 ans?

La plupart des gens espèrent prendre leur retraite assez tôt. Peu de gens se sont cependant questionnés sur l'âge auquel ils aspirent à quitter le marché du travail. 60 ans ou 65 ans?

Il faut savoir qu'il y a une grande différence dans le montant de prestations que l'on recevra, dépendamment si l'on prend sa retraite à 60 ans ou à 65 ans. En effet, si on ne tient compte que des revenus en provenance des régimes publics pour une personne dont le revenu moyen a augmenté annuellement au même rythme que le maximum des gains admissibles au RRQ (ce montant était de 40 500 \$ en 2004), il y a une différence de plus de 10 000 \$ de revenus par année entre les sommes qu'elle recevra si elle prend sa retraite à 60 ans et si elle la prend à 65 ans.

Pourquoi? Parce qu'à 60 ans, on ne peut seulement compter que sur une rente réduite du Régime des rentes du Québec (RRQ). La rente de la RRQ sera réduite de 6 % pour chaque année de retraite prise avant 65 ans et ce, pour toute la durée de la retraite. De plus, la pension de la Sécurité de la vieillesse du gouvernement fédéral et le Supplément de revenu garanti, pour les gens qui y sont admissibles, ne sont versés qu'à compter de 65 ans.

Prestations des régimes publics en 2004²

	Célibataire de 60 ans	Célibataire de 65 ans
Revenu annuel moyen de carrière	Total annuel *	Total annuel
15 000 \$	2 625 \$	14 130 \$
20 000 \$	3 500 \$	14 775 \$
25 000 \$	4 375 \$	15 380 \$
30 000 \$	5 250 \$	16 005 \$
35 000 \$	6 125 \$	16 630 \$
40 000 \$	6 839 \$	17 140 \$
45 000 \$	6 839 \$	17 140 \$
50 000 \$	6 839 \$	17 140 \$

* RRQ : rente réduite de 6 % pour chaque année de retraite prise avant 65 ans, la Sécurité de la vieillesse et le Supplément de revenu garanti ne sont versés qu'à compter de 65 ans.

2) Rêvez-vous de faire le tour du monde à votre retraite?

Ces années de retraite auxquelles on rêve peuvent malheureusement devenir de très longues années. Au lieu de tous ces voyages que l'on souhaitait faire, la baisse de revenus que connaîtront ceux qui n'auront pas pris le temps de bien définir leurs objectifs pourrait être à ce point important qu'ils seront extrêmement limités dans leur budget. Ils devront alors renoncer à profiter de la vie comme ils l'espéraient. Il y a donc lieu de se demander quel niveau de vie nous souhaitons conserver pour notre retraite et quels sont nos projets.

3) Vivrez-vous jusqu'à 100 ans?

Êtes-vous de ceux qui vivront jusqu'à 100 ans? Si oui, est-ce que vos épargnes vous permettront de le faire convenablement? Avec l'amélioration de l'espérance de vie de la population, les gens vivront de plus en plus vieux au cours des prochaines années. Vivre plus vieux implique que l'on doit prévoir plus d'argent pour la retraite puisqu'elle sera plus longue.

Pour ne pas être un **malretraité**, il y a donc lieu de prendre le temps nécessaire, le plus tôt possible, pour planifier judicieusement sa retraite.

À propos de la Banque Laurentienne

Fondée en 1846, la Banque Laurentienne se situe au septième rang des banques à charte canadienne (Annexe I) avec un actif au bilan de plus de 16 milliards de dollars et des actifs administrés de près de 15 milliards de dollars. Elle répond à l'ensemble des besoins bancaires et financiers des particuliers, des petites et moyennes entreprises, et des conseillers financiers indépendants, grâce à une gamme complète de produits hautement concurrentiels et à un service personnalisé de qualité supérieure. Les actions ordinaires de la Banque Laurentienne (symbole boursier : LB) sont inscrites à la Bourse de Toronto. L'adresse de son site Internet est www.banquelaurentienne.com

-30-

Pour renseignements :

Banque Laurentienne

Gladys Caron

Vice-présidente, Affaires publiques et communications

Bureau : (514) 284-4500, poste 7511

Cellulaire : (514) 893-3963

gladys.caron@banquelaurentienne.ca

Ce communiqué est diffusé à titre informatif seulement. Il ne vise pas à donner des conseils sur la retraite ou les produits de placement. Pour connaître les meilleures options adaptées aux besoins de chacun, il est préférable de consulter un conseiller financier.